

## Six lignes directrices

# Contre les abus sexuels

## dans le sport

Les enfants et les jeunes doivent être protégés à tout moment contre les abus sexuels dans les clubs de sport. Ces six lignes directrices servent de base structurelle à la prévention et à l'intervention dans les clubs. Elles offrent la meilleure protection possible contre les abus aux jeunes membres des clubs et aident les responsables à gérer les situations de crise.



### Acquisition et maintien des connaissances

Les connaissances sont la condition sine qua non pour agir correctement dans une situation donnée.



### Gestion des situations de soupçons ou de dévoilement

Tous les membres du club savent à qui ils peuvent s'adresser au sein du club s'ils ont des soupçons ou s'ils sont témoins ou victimes d'un abus.



### Gestion des crises

Le thème des abus sexuels est une tâche de direction permanente. Le président et la présidente du club connaissent leur responsabilité.



### Gestion des risques

Le club règle les situations qui présentent un danger potentiel dans le cadre des entraînements et des compétitions.



### Gestion des collaborateurs et collaboratrices

La direction du club a une attitude claire par rapport aux abus, sélectionne son personnel en conséquence et le forme.



### Participation des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes qui sont impliqués et peuvent participer aux décisions sont plus disposés à s'exprimer en cas de crise.

En tant que membre du réseau national « Prévention des abus sexuels dans le domaine des loisirs », Swiss Olympic informe les entraîneurs, les fédérations et les clubs et les sensibilise aux lignes directrices formulées par le réseau. Ce dernier est dirigé par Protection de l'enfance suisse.